

**Procès-verbal de la réunion du 09 juin 2023
des membres du Conseil Municipal**

Présents :

- Mmes Catherine CARPENTIER, Stéphanie HAMON, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Céline MESNIL
- Messieurs Alain ROCHETTE, Bernard SCHWEITZER, Gilles THOMAS, Jérôme FOUCAULT, Paul DE DREE, Jean- Jacques LETAILLEUR.

Absente : Céline DUSSAULX

Absents avec pouvoir à :

- Eric GAUDFRIN : Stéphanie HAMON
- Sandra DUVAL : Catherine CARPENTIER
- Patrick DUPREZ : Gilles THOMAS

Secrétaire de séance : Alain ROCHETTE.

La séance est ouverte à 20h30

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023.

Après la lecture par Mme la Maire du procès-verbal du Conseil municipal du 04 /04 /2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) VOTES SUR LES DESIGNATIONS DE TROIS DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS TROIS SUPPLEANTS POUR PROCEDER A L'ELECTION DE SENATEURS DU VAL-D'OISE, LE DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023.

A l'unanimité des membres du Conseil municipal présents et représentés ont été désignés :

- **comme délégués :** Catherine CARPENTIER, Gilles THOMAS, Alain ROCHETTE,
- **comme délégués suppléants :** Patrick DUPREZ, suppléant de Catherine CARPENTIER, Jérôme FOUCAULT, suppléant d'Alain ROCHETTE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, suppléante de Gilles Thomas.

3) VOTES SUR DES DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES PRESENTEES A LA DEMANDE DU TRESOR PUBLIC.

- Modification de crédits budgétaires par articles en fonctionnement et en investissement suite à la suppression en M57 des dépenses imprévues au 020 et 022.
- Inscription en D16 de la dépense liée au remboursement du prêt relais in fine de 320 785,00€, lié au contrat rural de réaménagement de la mairie et de la réhabilitation d'un appartement.
- Inscription en R021 des subventions attendues de la région Ile de France : 148 000€ et du Conseil départemental du Val-d'Oise : 111 000€, liées au contrat rural de réaménagement de la mairie et de la réhabilitation d'un appartement.

Cette décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents et représentés.

AR 130623

- Annulation sur exercice antérieur de crédit budgétaire au R773 et ajout de crédit au 6045 pour équilibrer le budget annexe « Hameau du Moulin ».

Cette décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents et représentés.

4) VOTE D'UNE DELIBERATION PORTANT SUR L'APPLICATION DE LA REFORME DES REGLES DE PUBLICITE D'ENTREE EN VIGUEUR ET DE CONSERVATION DES ACTES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE : CHOIX DU MODE DE PUBLICITE RETENU.

La publicité des actes de la municipalité de Grisy-les-Plâtres est et sera exécutée sous forme papier, tenue gratuitement à la disposition du public en mairie, sur une simple demande.

Ce choix est voté à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents et représentés.

5) VOTES SUR LES DESIGNATIONS ET MODALITES D'EXERCICE DE REFERENTS DEONTOLOGUES DES ELUS.

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification (dite 3 DS) a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales).

En application de l'Article R 1111-1-A du code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner pour exercer les missions de référents déontologues des élus :

- Monsieur Philippe TISSIER, juriste et directeur de l'Union des maires du Val-d'Oise depuis plus de vingt ans,
- Madame Karine LE GOUHIR, juriste et directrice adjointe de l'Union des maires du Val-d' Oise depuis plus de vingt ans.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents et représentés.

6) VOTE SUR L'ADHESION DE LA COMMUNE A L'UNION REGIONALE DES COLLECTIVITES FORESTIERES D'ILE-DE-FRANCE.

Après une présentation du rôle et des actions de l'Union régionale des collectivités forestières d'Île-de-France et de l'intérêt pour la commune de Grisy-les-Plâtres d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et la filière bois, Mme la maire propose d'adhérer pour la commune à la fédération nationale (Coût 100€/an) et d'en respecter les statuts.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents et représentés.

7) VOTE SUR L'AUTORISATION DONNEE A MME LA MAIRE DE CONTRACTER AUPRES DU CREDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE UN PRET RELAIS IN FINE ET UN EMPRUNT POUR FINANCER LA VIABILISATION DU « HAMEAU du MOULIN ».

Pour assurer la 1^{ère} étape de viabilisation du « Hameau du Moulin » estimée à 600 000€HT, un emprunt bancaire est indispensable. Le montant des travaux de la seconde étape de viabilisation estimé à 78 900€HT sera couvert par la vente de terrains constructibles du dit Hameau.

Suite aux démarches engagées par Mme la Maire auprès du Crédit agricole d'Ile-de-France, celui-ci propose un prêt relais in fine et un emprunt comme suit :

- Prêt relais : 410 000€ à 4,24% sur trois ans (17 384€ de frais financiers/an - Coût sur 3 ans : 52 152€)
- Emprunt : 190 000€ à 4,24% sur 20 ans (14 137,96€ de frais financiers/an - Coût global : 292 949,04€), avec remboursement anticipé possible à un montant estimé d'environ 4 000€.

Après la présentation de Mme la Maire et ses échanges avec les élus, ceux-ci autorisent Mme la Maire, à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents et représentés, à contracter le prêt relais et l'emprunt précités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

PROVISOIRE